

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Martine Bou-anich, Maire de Paule.

1/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Délégués titulaires :

Bou-Anich Martine

Le Guennec Anne Françoise

Cornu Isabelle

Délégués suppléants :

Sparfel Jean Pierre

Houssier Josiane

Le Baron Vanessa

2/Motion de soutien pour le maintien de trois divisions de 6^{ème} au collège Edouard Herriot de Rostrenen.

« Considérant l'annonce faite par l'Inspection Académique des Côtes d'Armor de la suppression d'une des trois divisions actuelles de 6ème au collège Edouard Herriot de Rostrenen pour la rentrée de Septembre 2020,

Considérant l'augmentation régulière des effectifs au collège Edouard Herriot de Rostrenen depuis 2017 et le fait que les effectifs pour la rentrée 2020, déjà proches des 60 élèves inscrits, ne sont pas à ce jour intégralement connus,

Considérant que cette suppression engendrerait des effectifs très élevés dans les deux divisions restantes,

Considérant que le confinement et l'enseignement à distance ont créé des risques très importants de décrochage scolaire, qui imposent de sécuriser les apprentissages des futurs élèves de 6ème, notamment des élèves en situation de difficultés scolaires,

Considérant que le service public de l'éducation doit contribuer à l'égalité des chances et répartir ses moyens en tenant compte des différences de

situations objectives, notamment en matière économique et sociale ».

Le Conseil Municipal de Paule, à l'unanimité, apporte son soutien sans réserve aux parents d'élèves, aux personnels du collège Edouard Herriot de Rostrenen et s'associe aux élus des communes rurales du Kreiz Breizh pour demander le maintien des trois divisions actuelles de 6ème.

Ce maintien permettra des conditions de scolarisation adaptées aux spécificités et besoins des élèves de notre territoire et renforcera les conditions d'apprentissage des élèves après la période de confinement.

Compte-tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal de Paule demande expressément à l'Inspection Académique des Côtes d'Armor de surseoir à la décision de suppression de la troisième division de 6ème au collège Edouard Herriot de Rostrenen.

3/ Le conseil a autorisé la modification du PLU suite au classement au titre des monuments historiques du manoir de Kéranguével à Paule par arrêté en date du 10 juin 2020 de Madame la Préfète de Région.